

## *Commune de Payrignac*

# **Compte-Rendu du Conseil Municipal Séance du 6 juin 2017**

**Présents** : CHAVAROCHE Christian – CHARBONNEL Fabienne – MALEVILLE Jérôme – ANGAUT Anne-Marie – BELONIE Pascale – BOS Marie – CAPOT Catherine – CAPY Alban – GRIFFE Alain – JOACHIM Joëlle – LAVAL Laurent – NOEL Guy – ROUTHIEAU Patrick.

**Absents** : PEULET Patrice – PHILPOTT Jane.

**Secrétaire de séance** : Anne-Marie ANGAUT.

### **Etude des devis remplacement du chauffage du bâtiment mairie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de sa séance du 15 mai dernier, après présentation des différents modes de chauffage, le Conseil a retenu le système air-air avec climatisation réversible pour l'ensemble du bâtiment de la mairie.

Monsieur le Maire présente les trois devis en sa possession :

- Haka Energy : 19.596,53 € HT, soit 23.515,84 € TTC
- Sarl Julien Dousseau : 21.464,71 € HT, soit 25.757,65 € TTC
- Elec Services Plus : 22.012 € HT, soit 26.414,40 TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Haka Energy pour un montant HT de 19.596,53 euros.

### **Etude des devis extension réseau d'assainissement : lot 1 « Le Champ »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de sa séance du 22 juillet 2016, le Conseil a décidé l'extension du réseau d'assainissement et que dans sa séance du 9 janvier 2017, une commission a été créée afin d'étudier les devis présentés par les entreprises.

Pour le lot n°1 « Le Champ », la commission présente les trois devis en sa possession :

- ETP Lachenevrerie : 76.177,35 € HT,
- SARL Loubières : 50.926 € HT,
- SARL Chausse : 55.928 € HT,

et conseille de retenir la SARL Loubières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de la SARL Loubières pour un montant HT de 50.926 euros.

### **Etude des devis extension réseau d'assainissement : lot 2 « Haut du cimetière »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de sa séance du 22 juillet 2016, le Conseil a décidé l'extension du réseau d'assainissement et que dans sa séance du 9 janvier 2017, une commission a été créée afin d'étudier les devis présentés par les entreprises.

Pour le lot n°2 « Haut du cimetière », la commission présente les trois devis en sa possession :

- ETP Lachenevrerie : 5.063,90 € HT,
- SARL Loubières : 5.995 € HT,
- SARL Chausse : 6.265 € HT,

et conseille de retenir la SARL Loubières car l'entreprise ETP Lachenevrerie fait apparaître une ligne complémentaire pour tous les lots où elle a répondu, une ligne installation de chantier à hauteur de 1.500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de la SARL Loubières pour un montant HT de 5.995 euros.

### **Etude des devis extension réseau d'assainissement : lot 3 « Lotissement Cabanès »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de sa séance du 22 juillet 2016, le Conseil a décidé l'extension du réseau d'assainissement et que dans sa séance du 9 janvier 2017, une commission a été créée afin d'étudier les devis présentés par les entreprises.

Pour le lot n°3 « Lotissement Cabanès », la commission présente les trois devis en sa possession :

- ETP Lachenevrerie : 1.531,60 € HT,
- SARL Loubières : 1.680 € HT,
- SARL Chaussé : 1.427 € HT,

et conseille de retenir la SARL Chaussé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de la SARL Chaussé pour un montant HT de 1.427 euros.

### **Etude des devis extension réseau d'assainissement : lot 4 « Rue du presbytère »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de sa séance du 22 juillet 2016, le Conseil a décidé l'extension du réseau d'assainissement et que dans sa séance du 9 janvier 2017, une commission a été créée afin d'étudier les devis présentés par les entreprises.

Pour le lot n°4 « Rue du presbytère », la commission présente les trois devis en sa possession :

- ETP Lachenevrerie : 2.237,60 € HT,
- SARL Loubières : 2.300 € HT,
- SARL Chaussé : 1.791 € HT,

et conseille de retenir la SARL Chaussé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de la SARL Chaussé pour un montant HT de 1.791 euros.

### **Etude des devis extension réseau d'assainissement : lot 5 « Le Ségala »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de sa séance du 22 juillet 2016, le Conseil a décidé l'extension du réseau d'assainissement et que dans sa séance du 9 janvier 2017, une commission a été créée afin d'étudier les devis présentés par les entreprises.

Pour le lot n°5 « Le Ségala », la commission présente les trois devis en sa possession :

- ETP Lachenevrerie : 941,24 € HT,
- SARL Loubières : 1.270 € HT,
- SARL Chaussé : 1.788 € HT,

et conseille de retenir la SARL Loubières car l'entreprise ETP Lachenevrerie fait apparaître une ligne complémentaire pour tous les lots où elle a répondu, une ligne installation de chantier à hauteur de 1.500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de la SARL Loubières pour un montant HT de 1.270 euros.

### **Etude des devis extension réseau d'assainissement : lot 6 « Le Ségala haut »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de sa séance du 22 juillet 2016, le Conseil a décidé l'extension du réseau d'assainissement et que dans sa séance du 9 janvier 2017, une commission a été créée afin d'étudier les devis présentés par les entreprises.

Pour le lot n°6 « Le Ségala haut », la commission présente les trois devis en sa possession :

- ETP Lachenevrerie : 37.160,11 € HT,
- SARL Loubières : 27.357 € HT,
- SARL Chaussé : 30.222,80 € HT,

et conseille de retenir la SARL Loubières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de la SARL Loubières pour un montant HT de 27.357 euros.

### **Etude des devis extension réseau d'assainissement : lot 7 « Route de Saint Jean »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de sa séance du 22 juillet 2016, le Conseil a décidé l'extension du réseau d'assainissement et que dans sa séance du 9 janvier 2017, une commission a été créée afin d'étudier les devis présentés par les entreprises.

Pour le lot n°7 « Route de Saint Jean », la commission présente les trois devis en sa possession :

- ETP Lachenevrerie : 31.160,78 € HT,
- SARL Loubières : 26.944 € HT,
- SARL Chausse : 26.151 € HT,

et conseille de retenir la SARL Chausse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de la SARL Chausse pour un montant HT de 26.151 euros.

#### **Etude des devis extension réseau d'assainissement : lot 8 « Branchements route de Saint Jean »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de sa séance du 22 juillet 2016, le Conseil a décidé l'extension du réseau d'assainissement et que dans sa séance du 9 janvier 2017, une commission a été créée afin d'étudier les devis présentés par les entreprises.

Pour le lot n°8 « Branchements route de Saint Jean », la commission présente les trois devis en sa possession :

- ETP Lachenevrerie : 1.025,30 € HT,
- SARL Loubières : 1.370 € HT,
- SARL Chausse : 490 € HT,

et conseille de retenir la SARL Chausse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de la SARL Chausse pour un montant HT de 490 euros.

#### **Etude des devis extension réseau d'assainissement : lot 9 « Route du lac »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de sa séance du 22 juillet 2016, le Conseil a décidé l'extension du réseau d'assainissement et que dans sa séance du 9 janvier 2017, une commission a été créée afin d'étudier les devis présentés par les entreprises.

Pour le lot n°9 « Route du lac », la commission présente les trois devis en sa possession :

- ETP Lachenevrerie : 1.384,40 € HT,
- SARL Loubières : 1.620 € HT,
- SARL Chausse : 840 € HT,

et conseille de retenir la SARL Chausse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de la SARL Chausse pour un montant HT de 840 euros.

#### **Etude des devis pose des agrès du parcours de santé**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de sa séance du 9 janvier dernier, le Conseil a approuvé l'achat d'agrès pour créer un parcours de santé autour du lac de Payrignac. Les agrès ont été livrés, les emplacements sont définis, il reste maintenant à les installer. Compte tenu de la charge de travail et du manque de personnel actuellement à la mairie, Monsieur le Maire propose de faire terrasser, mettre en place les poteaux avec blocage béton par une entreprise, et de faire en régie l'installation des agrès et des panneaux de consigne.

Monsieur le Maire présente les trois devis en sa possession :

- Entreprise Daniel Cruciani : 3.047 € HT, soit 3.65640 € TTC
- Entreprise Jean-Luc Sanjuan : 3.050 € HT, soit 3.660 € TTC
- Entreprise Philpott et Fils : 3.235 € HT, soit 3.882 TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide le devis de l'entreprise Daniel Cruciani pour un montant HT de 3.047 euros.

#### **Achat d'un terrain aux Vitarelles**

Monsieur le Maire présente au Conseil le plan de la parcelle C 1068 sise Les Vitarelles à Payrignac. Ce terrain d'une superficie de 10.460 m<sup>2</sup> possède un certificat d'urbanisme opérationnel en date du 22 février 2016 et donc en cours de validité jusqu'au 22 août 2017. Ce terrain bien exposé et bien situé en bordure de la route départementale qui mène à Gourdon, est proposé par le propriétaire à la commune pour un montant de 5 euros le m<sup>2</sup> soit 52.300 euros.

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet d'extension du réseau d'eau dans ce secteur qui doit passer au droit de cette parcelle sur la bande roulante de la route départementale. Monsieur le maire

informe le conseil que si ce projet en partenariat avec la commune de Léobard ne pouvait se réaliser, l'achat de cette parcelle pourrait permettre le passage du réseau sur la parcelle en bordure de la route départementale.

Enfin, Monsieur le Maire informe le Conseil que ce terrain peut faire l'objet d'un permis d'aménager qui permettrait la création de quatre lots à viabiliser, et qu'un acheteur potentiel s'est déjà fait connaître auprès du secrétariat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre, 1 abstention et 11 voix pour, valide la proposition d'achat de cette parcelle C 1068 au prix de 5 euros le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 52.300 euros, charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du notaire, du géomètre afin de déposer le permis d'aménager et décide de mettre à la vente ces lots dès que ce sera possible au tarif de 10 euros le m<sup>2</sup>.

### **Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de première classe**

Monsieur le Maire informe le Conseil que compte-tenu de son ancienneté dans la fonction publique, Monsieur Franck Lepinoy peut obtenir un avancement de grade ; adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, sous condition de créer ce poste.

Monsieur le maire propose donc de créer ce poste et de fermer le poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> juillet 2017 et la fermeture d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe au 30 juin 2017.

### **Etude de renouvellement de contrats de travail**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les contrats de Mesdames Florenty et Roques arrivent à terme respectivement le 31 juillet et le 15 août prochains et qu'il y a lieu de les informer du renouvellement ou pas de leur contrat. Monsieur le Maire rappelle que ces deux contrats sont en grande partie liés au périscolaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'à ce jour aucun décret officiel n'est paru quant au maintien du périscolaire pour la rentrée prochaine, néanmoins il pourrait appartenir aux communes de se prononcer en faveur ou pas du maintien de ces activités et qu'au vu de l'opinion des parents comme des professeurs des écoles qui estiment que les enfants sont bien plus fatigués avec ce rythme de 4 jours et demi d'école.

Madame Anne-Marie Angaut informe le Conseil qu'elle est intervenue avec Monsieur Alain Griffé lors d'une réunion avec les intervenants du périscolaire et que Madame Florenty a laissé entendre qu'elle ne voudrait plus à la rentrée assumer le poste de cantinière mais devenir ATSEM dans le cadre d'une possible ouverture d'une classe de maternelle. Plusieurs membres du Conseil répondent que c'est également le souhait de Madame Bras mais qu'il faut bien que quelqu'un continue de confectionner les repas et demandent à Monsieur le Maire de revoir les quantités servies à la cantine notamment lors du premier service car les enfants se plaignent. Monsieur Laurent Laval qui a deux enfants dans deux services différents, explique que ses filles se plaignent le soir de ne pas être traitées de la même manière quant à ce qu'elles ont le droit de manger.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 2 abstentions et 11 voix pour, décide de ne pas renouveler le contrat de Madame Lucie Roques, demande à Monsieur le Maire de refaire la fiche de poste de Madame Florenty en mentionnant le poste de cantinière comme tâche principale et de la recevoir afin d'être sûr qu'elle voudra bien assumer ce poste si son contrat est renouvelé, il sera délibéré lors du prochain conseil après compte-rendu de l'entretien et demande à Monsieur le Maire de faire le point avec Madame Florenty sur les problèmes de quantités servies à la cantine.

### **Aliénation chemin rural de Roquedeval**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de sa séance du 15 mai dernier, il a été voté de lancer une procédure de cession de chemin à Roquedeval suite à la proposition d'achat de Monsieur Luc Segond.

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'après vérification avec les services techniques, il s'avère que le réseau d'eau potable suit ce chemin et qu'il n'est donc pas envisageable de le rendre privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas vendre ce chemin et demande à Monsieur le Maire d'en informer Monsieur Luc Segond.

## **Aliénation chemin rural des Pièces Grandes**

Vu le Code rural, et notamment son article L.161-10,

Vu le décret n°76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article 3,

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R.141-4 à R.141-10,

Considérant que la portion de chemin rural jouxtant la propriété de Monsieur Cédric Chambon au droit des parcelles section B n°1294 (anciennement 589 lot 2) et 588, n'est plus utilisé par le public et est devenu inutilisable car il est envahi par la végétation,

Considérant l'offre faite par Monsieur Cédric Chambon d'acquiescer ledit chemin,

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L.161-10 du code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public,

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R.141-4 à R.141-10 du Code de la voirie routière,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 3 abstentions

**Constate** la désaffectation du chemin rural

**Décide** de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue à l'article L.161-10 du Code rural et pour ce faire, invite Monsieur le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet.

## **Questions diverses**

Elections législatives : rappel de l'organisation des bureaux de vote pour les deux tours des législatives (11 et 18 juin).

DIA : Monsieur le Maire informe le Conseil de deux demandes d'intention d'aliéner pour les maisons Caradec à La Ginibre et Vénil au Ségala.

Broyeur : Monsieur Patrick Routhieau rappelle au Conseil qu'il est interdit de brûler des branches, ce qui est compliqué pour les administrés qui ne peuvent pas aller à la déchetterie. Monsieur Routhieau demande l'achat d'un broyeur communal que la commune mettrait à la disposition des administrés. Le Conseil se prononce contre pour des raisons de sécurité.

Aménagement des hameaux : Monsieur Patrick Routhieau demande la possibilité d'installer des bancs de repos dans les différents hameaux de Payrignac.

Lavoir de la Ginibre : Monsieur Patrick Routhieau informe le Conseil de l'état du lavoir de la Ginibre, c'est un lavoir communal. Les services techniques en seront informés.

Eglise : Monsieur le Maire informe le Conseil du rendez-vous avec Monsieur Crémon et Madame Noël concernant l'armoire de l'église, de la réflexion engagée sur la fabrication de grilles à poser devant l'église. Monsieur Alain Griffé demande à ce que les portes de l'église et de la chapelle de Nadaillac soient lazurées.

Boîtes à livres : Monsieur Patrick Routhieau demande s'il est possible de prévoir un coin repos peut-être au bord du lac, avec une boîte à livres ludique. Voir avec les services techniques.

Vestiaires du foot : Madame Fabienne Charbonnel demande à ce que les vestiaires du foot soient repeints. Voir avec les services techniques.

Bâtiment scolaire : Monsieur Jérôme Maleville fait un point sur l'avancée de ce projet. Il a le chiffrage du projet complet : 375.107 euros HT, soit 450.129 euros TTC.

Monsieur le Maire lève la séance à 0h00.